



Commune de
VAL-DE-RUZ
Epervier 6
2053 Cernier
Tel. 032 886 56 34
pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch

Formulaire d'inscription dans une structure d'accueil parascolaire

Parascolaires (cycle 1+2)

La Bornicantine (Font ainemelon)
Le Côtillon (Savagnier et Vilars)
La Fontaine Enchantée (Fontaines et Boudevilliers)
Au Pays du Moulin (Montmollin)
Le Passage (Cernier)
Les Charbonnières (Les Hauts-Geneveys)
Para'chouette + TM (Les Geneveys-sur-Coffrane)

Tables de midi (cycle2)

Annexe de la salle de spectacles (Dombresson)
Ancienne salle de gym (Cernier)
Chézard-St-Martin

Photo récente
de l'enfant **obligatoire**

Variante << A >> - Inscription régulière

Variante << B >> - Inscription occasionnelle

Enfant :

Nom Date de naissance Degré Harnos
Prénom(s) Lieu de scolarisation
Est ce que votre enfant fréquente/fréquentait déjà une structure d'accueil?
Si oui, laquelle?
Langue maternelle Origine

Représentant légal : Autorité parentale
Courrier / facture adressé à Garde de l'enfant

Famille :

Mère Etat civil
Nom Prénom
Date de naissance Adresse
NPA/Ville Email
Tél. privé Profession Employeur
Taux d'activité % Tél. prof. Portable

Père Etat civil
Nom Prénom
Date de naissance Adresse
NPA/Ville Email
Tél. privé Profession Employeur
Taux d'activité % Tél. prof. Portable

En cas d'urgence, personne de contact (autre que les parents) :

Nom Prénom Tél.
Nom Prénom Tél.

Fratrie :

Indiquer le nom des enfants selon l'âge du plus âgé au plus jeune

Nom	Prénom	Date naissance	Déjà inscrit para
1 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Tous les champs sont des données obligatoires, sans ces informations l'inscription n'est pas valable.

Jour de présence	Matin av. école *7h00-8h15	Matin continu *8h15-11h45	Midi *11h45-13h45	Après-midi continu *13h45-15h00	Après-midi ap. école *15h00-18h00	Commentaires
Lundi						
Mardi		FERME				
Mercredi						
Jeudi		FERME				
Vendredi		FERME				



Les tables de midi sont ouvertes uniquement sur le bloc du repas de midi.

Remarques:

« Nous vous rendons attentifs qu'en fonction du nombre d'élèves de 1ère et 2ème Harmos inscrits les lundis et les mercredis matin, et afin d'assurer une prise en charge de qualité, les enfants pourront être rassemblés dans une ou deux structures communales. Dans ce cas, ils seront toujours pris en charge ce jour-là dans le même accueil parascolaire où il vous appartiendra de les déposer et de venir les rechercher. Des informations détaillées vous parviendront dès que nous aurons reçu toutes les inscriptions et une fois les plannings réalisés. »

Autorisations :

Autres personnes autorisées à venir chercher votre enfant * :

Nom		Prénom		Tél.	
Nom		Prénom		Tél.	
Nom		Prénom		Tél.	
Nom		Prénom		Tél.	
Nom		Prénom		Tél.	

Personne non autorisée à venir chercher l'enfant selon demande juridique

* En cas de changement, la responsable de la structure devra être avertie au plus tard le jour même par écrit. Seules les personnes autorisées et munies d'une carte d'identité pourront venir chercher l'enfant.

Connaissances de l'enfant et de ses besoins :

Pédiatre

Adresse

Téléphone

Assurance maladie

Assurance accident

Particularités alimentaires

Cochez les vaccins que l'enfant a effectués

Infections invasives par Haemophilus influenza de type B

Tétanos	Rougeole
Coqueluche	Oreillons
Rubéole	Diphtérie
Poliomyélite	
Autres	<input type="text"/>

Maladie / Handicap

Médication

Allergies / Intolérances *

Thérapies / Prises en charges spécialisées

* En cas d'allergie, merci de nous transmettre par écrit un protocole précis + remplir la feuille de médication (sur demande ou sur le site internet)

Commentaires

Souhaitez-vous un compte rendu en fin de journée concernant votre enfant?

Si oui, avez-vous des attentes particulières?

Mon enfant est autorisé à rentrer seul de la structure sous la responsabilité parentale

En cas de réponse positive et d'horaire fixe, heure du départ

En cas d'horaire irrégulier, la structure doit être prévenue au moment voulu (par téléphone).

Utilisation d'images / autorisation de diffusion :

Le parascolaire, dans le cadre d'activités organisées, travaille avec l'image. Des photos ou des vidéos des activités seront utilisées exclusivement dans le cadre institutionnel. Aucune photo ou vidéo prises ne seront diffusées sur des réseaux sociaux par l'équipe et la direction.

J'autorise le parascolaire à prendre des photos ou vidéos de mon enfant dans le cadre institutionnel et à les afficher dans la structure.

J'autorise le parascolaire à diffuser des photos ou vidéos de mon enfant aux autres familles lors d'activités spécifiques de groupe.

En cas de désaccord merci de compléter ce qui convient ci-dessous :

Mon enfant doit être flouté s'il apparaît sur des photos ou vidéos.

Mon enfant doit être absent des photos ou vidéos.

Si aucune de ces cases ne sont cochées c'est que vous ne désirez pas que votre enfant soit pris en photo ou en vidéo lors d'activités.

Pour rappel - REGAE :

Art 55. ¹⁾ *Le taux de participation des représentants légaux est revu lorsque leur capacité contributive s'écarte de plus ou moins 10% de celle déterminante pour leur taux de participation.*

²⁾ *Les représentants légaux sont tenus d'annoncer immédiatement à la Commune la modification de leur capacité contributive.*

Dès lors, si votre situation financière a changé depuis votre dernière taxation définitive, nous vous demandons de nous faire parvenir vos 4 dernières fiches salaire (ou décompte chômage). Pour les indépendants, une décision de cotisation AVS d'une caisse de compensation ou votre bilan annuel de l'année précédente. Pour toute autre situation, nous vous prions de nous contacter dans les meilleurs délais au 032 886 56 34.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir pris connaissance de la directive relative au fonctionnement des accueils parascolaires de Val-de-Ruz ainsi que les règles de vie internes, et s'engage(nt) à en respecter leurs conditions, par leur signature. Si nécessaire, le (s) soussigné(s) annexe(nt) au formulaire d'inscription, la fiche devoirs et / ou médication dûment complétée(s).

Documents disponibles sur ce lien <https://www.val-de-ruz.ch/vie-quotidienne/coles-et-accueil/structures-daccueil>

Lieu et date :

Cette case a valeur de signature - nom, prénom du ou des représentants légaux :

Téléchargez le formulaire et joindre à un courriel à pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch avec les documents annexes demandés.

Tous les champs sont des données obligatoires, sans ces informations l'inscription n'est pas valable.